



Le curriculum vitae, trompe-l'œil et mode de persuasion

Jacqueline Dhéret

L'automatisme, aujourd'hui, est de multiplier les textes qui se rapprochent du discours du droit, pour résoudre des problèmes sociaux. Le citoyen, qui n'est pas le justiciable, se voit doté de « nouveaux droits ». Ils accèdent à l'idée que les plus pauvres ne sont pas méprisés et que l'État se soucie d'eux. On a souligné les effets d'escamotage, de gestion administrative renforcée, liés à l'épaisseur, par exemple, du *Code du travail*. La prolifération des écrits, dispensateurs de normes, exempte le maître moderne d'inventer des réponses hardies : les propositions en génèrent d'autres, appellent des amendements, des rectifications et précisions. La jurisprudence des juridictions sert de référence pour juger des effets de nombreux écrits qui, aussitôt produits, font cesser toute réflexion. Ce rapport aux normes copie le droit et fait usage de son expression solennelle¹, dans les domaines de la vie sociale, mais ces réponses augmentent l'impuissance, le discrédit. Reste, dans l'opinion publique, la colère, dès lors que les effets bien réels d'une nouvelle décision, s'aperçoivent. Essayons d'interpréter cette obligation sans cesse renouvelée, à partir d'une initiative inattendue.

Cet été, les féministes et les professionnels de la petite enfance ont été décontenancés puis indignés par une proposition de la secrétaire d'État, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa. Blogueuse et conférencière avant son entrée au gouvernement, elle avait eu l'initiative, en 2008, du réseau « Maman travaille² ». Selon des études, dit-elle, 97 % de mères ont des difficultés pour reprendre un travail après s'être occupées de leurs jeunes enfants. Quant aux mineures concernées par cette situation, elles sont le plus souvent sans diplôme. La ministre propose, au moment où les APL vont baisser de cinq euros par mois, que ces années de « travail » à la maison soient transformées en parcours diplômant, type VAE, pouvant aboutir à l'obtention du CAP Petite Enfance. Liberté oblige, cette offre vaut seulement pour celles qui en feraient la demande.

Que les professionnels de la petite enfance se rassurent : il ne saurait être question de « donner » le diplôme, de le distribuer. Que les féministes se calment : femmes et hommes seront ici à Égalité. Au nom de la Fraternité, la secrétaire d'État propose une astuce visant à recouvrir le trou, dans le curriculum vitae, d'un constat : il y a des mamans qui ne travaillent

¹ Lire sur ce point, la carte blanche de Jean-Marie Delarue, ex contrôleur général des lieux de privation de liberté, parue dans *Délibérée*, nouvelle revue sur la justice, les droits et les libertés, animée par le syndicat de la magistrature, 22 mai 2017.

² Cf. « Schiappa, de "Maman travaille" au secrétariat d'État à l'Égalité », *Le Point Politique*, 17 mai 2017 et Gabaston P. « Marlène Schiappa a-t-elle tout faux avec son VAE petite enfance pour les jeunes mères ? », *Marianne*, 24 juillet 2017.

pas. Si cette maman là, ou ce papa là, cherchent ensuite un travail, il vaut mieux que « le parcours professionnel soit plein », « sans coupures injustifiées ³ ».

Le symptôme « *curriculum vitae* », joue des fictions de la transparence. L'identification qu'il propose est tremblante, incertaine, mais « le droit à » promeut une politique affirmée, à défaut d'être réaliste. On quitte le récit, l'histoire du sujet, ce qu'il peut en dire, pour entrer dans une langue qui contraint : celles des compétences à évaluer, avec un suivi et une formation des jeunes parents ; un mode de persuasion inscrit dans le registre administratif et qui stabilise, au-delà de la clinique, les significations propres au comportementalisme. L'étude des interactions précoces entre le bébé et « ses partenaires », légitime, derrière le bien que l'on veut aux mamans, les QCM, les modèles porteurs d'illusions mimétiques et générateurs de ségrégation. Au travail, les mamans ?

Cet usage politique d'une situation sociale, nous enseigne surtout que nous sommes entrés dans l'ère de *La professionnalisation du maternage* ⁴. Ce ne sera pas sans conséquence.

³*Ibid.*

⁴ Sous-titre de l'ouvrage de Bonetti M., Fraisse J., De Gauléjac V., Rouge F., Ministère de la santé et de la famille France, *De l'assistance publique aux assistantes maternelles*, Les Cahiers de Germinal, broché, 1980.